

DEPARTEMENT  
d'Eure et Loir

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

COMMUNE de CHALLET

L'an deux mille neuf, le 15 mai à vingt heures trente,

DATE DE CONVOCATION  
5 mai 2009

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 mai, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Danièle MASSOT, Maire.

DATE D'AFFICHAGE  
5 mai 2009

Etaient présents :

Mme MASSOT Danièle, MM. René DUFLOS, Bernard DEMICHEL  
Didier GUERIN, Jean-Marc EDELIN, Pascal HOYAU, Daniel  
MORVAN, Mmes Isabelle BATUT et Hélène DENIEAULT.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

Formant la majorité des membres en exercice.

EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 9  
VOTANTS : 9

Absents excusés : MM Jérôme BRUNET et Nicolas GUILLAUME

Mme Hélène DENIEAULT a été élue secrétaire de séance

### VŒU RELATIF A LA RN 154

La commune de Challet étant concernée par l'avenir de la RN 154, le Maire a souhaité qu'un débat ait lieu au sein du Conseil Municipal afin que toutes les positions soient exprimées. Le Maire remet à chaque Conseiller, un document émanant de l'Etat et présenté à la réunion du SMEP du 30 mars 2009.

Ce document reprend :

- Les enjeux du projet pour le territoire
- Les raisons d'accélérer la réalisation de l'ouvrage
- La réponse par la concession et ses enjeux
- Les études en cours

Après avoir pris connaissance de ces différents points, les Membres du Conseil Municipal, conscients de la dangerosité de la RN 154 et de la nécessité d'un aménagement de cette nationale dont les problématiques sont différentes suivant les communes, souhaitent que :

- **L'accessibilité à la RN 154 pour la portion Chartres/Dreux reste identique à ce qui existe.**
- **Si l'axe 2x2 voies Chartres/Dreux devait devenir autoroute :**
  - la conservation d'une entrée et d'une sortie à CHALLET et toutes celles qui existent actuellement, ainsi que l'échangeur de Tremblay-les-Villages pour le maintien de l'activité artisanale.  
Ceci pour éviter l'encombrement des voies de substitution qui ne sont pas adaptées, et que les villages (notamment St-Germain-la-Gâtine) qui étaient traversés par la RN 154, avant la mise en 2x2 voies, ne retrouvent pas les nuisances vécues (accidents, pollution, bruit .....)
  - la gratuité pour les Euréliens
- **pour l'intégralité de l'itinéraire Nonancourt/Allaines,**
  - respecter :
    - les engagements du Grenelle de l'Environnement

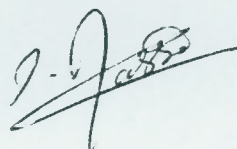
PREP 00  
000000  
000000  
000000

- les sites de Natura 2000
- les vues sur la cathédrale
- préserver les espaces agricoles
- prévoir un écran végétal et acoustique

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait à Challet, le 19 mai 2009

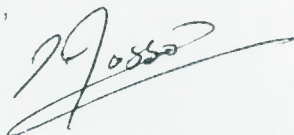
Le Maire,



Danièle MASSOT



certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Préfecture le \_\_\_\_\_ et de la publication le \_\_\_\_\_  
Fait à Challet, le 29/05/2009  
Le Maire,



PRÉF 28  
27.05.09  
ARRIVÉE